

Strasbourg, le 26 février 2020



La Directrice académique des services
de l'Education nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames les directrices et messieurs les
directeurs d'école

S/C de mesdames et messieurs les IEN de
circonscription

Objet : Epidémie de COVID-19 Recommandations

La situation concernant l'épidémie de COVID-19 étant très évolutive, ces recommandations le sont également.

Les recommandations du ministère des Solidarités de la Santé (MSS) sont mises à jour pour les personnes de retour de zone d'exposition. Les zones d'exposition sont : Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie.

Secrétariat général

Sébastien BERNARD

Téléphone

03 88 45 92 31

Télécopie

03 88 61 43 15

Courriel

ce.sg67@ac-strasbourg.fr

Adresse

65 avenue de la Forêt-Noire

67083 Strasbourg Cedex

Horaires

du lundi au vendredi

de 8h 30 à 12h

sur rendez-vous

de 13h 30 à 17h

1. Voyages scolaires à destination de l'Italie

Les consignes ministérielles sont : **le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse demande aux établissements de reporter tout voyage scolaire en Chine et leur recommande de reporter tout voyage scolaire vers l'Italie du nord compte tenu des restrictions mises en place localement (Lombardie et Vénétie), ainsi que de reconsidérer la pertinence de tous les voyages scolaires vers les zones d'exposition.**

En conséquence nous vous demandons de :

- Reporter tout voyage organisé dans votre école, sur la période allant de ce jour au 12/04, à destination ou comprenant une halte de transit par l'Italie du Nord.
- Remonter tous les voyages prévus jusqu'à la fin de l'année scolaire vers l'Italie aux adresses suivantes en nous précisant dates, destination, trajet, haltes ou étapes éventuelles, liste des élèves, programme :

Ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr

ce.sg67@ac-strasbourg.fr

Afin de faciliter la gestion le courriel doit être intitulé :

Covid-19 + nom de l'école + ville + circonscription+ voyage

2. - Les élèves

Les consignes ministérielles précisent : « **les enfants qui reviendraient de ces destinations ne doivent pas être envoyés à l'école pendant les 14 jours qui suivent leurs retours.** »

En conséquence :

- Nous allons vous transmettre un modèle d'information à destination des élèves et de leurs familles.
- Nous vous demandons de signaler chaque jour à l'adresse ce.sg67@ac-strasbourg.fr, avec copie à votre IEN, l'ensemble des situations d'élèves revenant de zone à risque et soumis à quarantaine : identité des élèves, date de retour sur le territoire, date de fin de la quarantaine.

- Remonter aux mêmes adresses au plus vite toutes difficultés que vous rencontreriez avec une famille.

Afin de faciliter la gestion le mail doit être intitulé :

Covid-19 + nom de l'école + ville + circonscription + élèves

3. Les personnels :

Les consignes ministérielles sont : « **Les personnels relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse doivent être soumis aux mêmes préconisations (ne pas intégrer leur lieu de travail pendant les 14 jours qui suivent leurs retours), dès lors qu'ils reviennent de zones à risques** »

Le message adressé ce jour aux personnels demande aux personnes rentrant d'une zone d'exposition de se signaler à leur IEN.

En conséquence nous vous demandons de :

- relayer activement le message adressé aux équipes de vos écoles via vos listes de diffusion, afin de vous assurer de sa bonne réception, lecture et compréhension par tous ;
- informer immédiatement votre IEN de toute situation de personnels qui ne pourrait intégrer l'école qu'à l'issue d'une période de 14 jours après leur retour en France avec copie à l'adresse ce.sg67@ac-strasbourg.fr

Afin de faciliter la gestion le mail doit être intitulé :

Covid-19 + nom de l'école + ville + circonscription + personnels

Pour votre information, je prendrai l'attache des communes concernant leurs personnels afin de m'assurer que les mesures nécessaires soient prises pour les personnels relevant de leur autorité.

Des consignes complémentaires sont susceptibles de vous être adressées ultérieurement.

Le secrétariat de circonscription reste bien entendu à votre disposition ou votre IEN sur son portable professionnel.

Je compte sur votre vigilance dans l'application de ces consignes, et vous assure de notre plein soutien.

La Directrice académique

Anne Marie Bazzo

